



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cadres

Question écrite n° 54870

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des personnels d'encadrement de l'hôpital public. En effet, l'hôpital public doit faire face à des défis en constante croissance. Les surveillants et surveillants-chefs des services de soins et médico-techniques, les cadres administratifs et techniques sont les premiers responsables sur le terrain de l'organisation du travail, de la gestion des services, de la démarche d'accréditation, de la démarche qualité et sécurité des malades qui leur sont confiés, et cela dans un contexte de plus en plus contraignant. Ceux-ci demandent la reconnaissance de leurs compétences et leurs responsabilités à travers une grille indiciaire motivante. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour répondre à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54870

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6813